



Information sur la présence d'allergène à déclaration obligatoire

Semaine du 24 au 28 Février

Selon le règlement INCO - UE : 1169/201

	Produits et plats du menu du jour	14 Allergènes à déclaration obligatoire													
		Lait	Œuf	Gluten / blé	Arachide / cacahuète	Fruits à coque	Poisson	Crustacés	Mollusques	Moutarde	Sésame	Céleri	Lupin	Soja	Sulfites
Lundi	couscous				X							X		X	X
	fromage	X													X
	mousse au chocolat	X	X												X
Mardi	filet de maquereaux				X		X			X					X
	spaguetti carbonara	X	X	X	X										X
	fruit														
Mercredi	salade verte emmental	X			X					X					X
	Escalope viennoise		X	X	X	X									X
	petit pois														
	fromage blanc	X													
Jeudi	Concombre à la crème	X													
	Rôti de bœuf			X	X							X			X
	frites				X										X
	Yaourt sucré	X													
Vendredi	velouté de Légumes														
	Lentilles corail et vertes					X									
	Mélanges céréales					X								X	X
	Fruit au sirop														

Ce tableau doit être mis à jour quotidiennement. Il doit être facilement accessible dans le lieu de distribution des repas.

L'affichage dans le tableau ne concerne que les allergènes présents et/ou introduits volontairement dans les plats.

La présence fortuite d'allergène (les traces et les contaminations croisées) n'est pas prise en compte.

→ Dans tous les cas une vérification de la liste des ingrédients par lecture des étiquettes et/ou des fiches techniques est indispensable.